

## LE 31 MARS, RIPOSTONS À L'ATTAQUE MAJEURE DU PATRONAT ET DE SON GOUVERNEMENT !

La quasi unanimité des organisations syndicales, celles de la jeunesse, le syndicat des avocats de France, les partis politiques de gauche, des personnalités de la culture, du monde associatif, toutes et tous s'accordent sur un point : le projet de loi El Khomri-Macron2 est inacceptable, ni discussions, ni amendement, il doit être retiré !

La CGT s'engage dans une grande journée d'actions le 31 mars prochain avec les organisations FIDL, FO, FSU, SUD, UNEF et UNL.

Dès à présent, dans toutes les entreprises, dans les services, les ateliers, dans nos quartiers, faisons vivre le débat et grandir la mobilisation. Les éléments mis à disposition des adhérent-e-s sur le site de la Fédération et de la Confédération doivent permettre à tout à chacun d'enrichir sa réflexion. Vous trouverez aussi sur le site fédéral, l'ensemble des contributions, analyses et tracts contre ce projet de loi et ses conséquences dramatiques pour le monde du Travail. Après son intervention à Saint-Omer, le 19 février dernier, pour la défense de l'emploi des salariés de la papeterie d'Arjo Wiggins à Wizernes, Gérard Filoche nous livre une analyse pertinente du projet de loi, article par article (accessible aussi sur son blog : <http://www.filoche.net>).

**Pour contrer les prétentions patronales et gouvernementales de casse du droit du Travail, à travers ce projet de loi, une mobilisation d'une ampleur sans précédent est nécessaire !**



**Le 31 mars, les forces syndicales de la Filpac doivent envahir les rues, les avenues et les boulevards (...)**

L'unité syndicale, certes, est un élément important dans la construction de la mobilisation sociale, mais elle ne doit pas nous conduire à renoncer ou à affaiblir notre orientation d'un syndicalisme de lutte et de revendications. Cette unité est avant tout une unité d'action nécessaire à la réponse aux besoins des salarié-e-s et au changement de société.

Plus de 430 000 signatures sur la pétition en ligne <https://www.change.org/p/loi-travail-non-merci-myriamelkhomri-loitruavailnonmerci> contre la loi destructrice du droit

social du jamais vu en l'espace de si peu de temps, en moins d'une semaine (n'oubliez pas de la signer et faites la signer largement autour de vous)! Le temps de l'urgence sociale est là ! Le 31 mars, les forces syndicales de la Filpac doivent envahir les rues, les avenues et les boulevards. En tous lieux portons l'exigence de la transformation sociale ! •

# APPEL DU SYNDICAT FILPAC-CGT ARJOWIGGINS

aux syndicats de toutes **les structures de la CGT**  
et à **la population** pour soutenir les salariés de la papeterie  
de Wizernes au siège de la Communauté de Commune de  
Saint-Omer



## LA PATIENCE DES SALARIÉS A DES LIMITES !

Les élus de la CASO doivent rendre des comptes sur le rapport financé par le contribuable. Ce rapport doit aider le repreneur et obliger Sequana / ArjoWiggins à céder la papeterie. Le 3 novembre 2015, Monsieur le Président de la CASO avait affirmé que ce rapport était en faveur de la reprise et qu'il fallait finaliser le montage financier. Pourquoi ce document qui devait être sorti en novembre 2015 tarde à être communiqué aux premiers intéressés

que sont les salariés de Wizernes ? Ensemble, exigeons les informations concernant la reprise, et exproprions Lebard et les dirigeants ArjoWiggins si ces derniers s'obstinent à la reprise de l'outil industriel et de ses emplois.

**LE VENDREDI 26 FÉVRIER 2016 à 10h30**  
devant le siège de la CASO :  
4 rue Albert Camus - 62219 Longuenesse

**TOUS ENSEMBLE POUR  
L'EMPLOI DE LA RÉGION !**

Montreuil, le 24 février 2016

# Compte rendu de la rencontre avec le **Comite Régional Aquitain FILPAC** du 18 février 2016. **Débats 51<sup>e</sup> Congrès**

**Au fur et à mesure des rencontres organisées par la direction fédérale avec les syndicats dans le cadre de la préparation du congrès confédéral, la Lettre fédérale transmettra régulièrement les comptes-rendus de ces débats. Le but de ces retranscriptions étant d'alimenter la réflexion du plus grand nombre, pour que chaque syndiqué-e de notre fédération puisse être partie prenante de ces débats et donc du 51<sup>e</sup> Congrès confédéral.**

Cette réunion s'inscrit dans les débats préparatoires au 51<sup>e</sup> Congrès de la CGT. La présence nombreuse des camarades de l'Aquitaine avec la participation de la quasi-totalité des syndicats démontre une attente et une mobilisation pour la préparation des débats au congrès et à CGT. Après une introduction brossant plusieurs pans de l'actualité sociale, les débats prennent corps, ancrés dans la réalité du moment et connectés à la vie des syndicats. Les syndicats de la région présents s'étonnent d'un manque d'analyse de

la situation politico-sociale au sein du document d'orientation. Ils estiment que ce texte manque d'ambition politique (au sens syndical du terme) et ne reprend pas assez le vécu des syndicats dans les entreprises.

Certains pensent que la CGT va dans le sens d'une « institutionnalisation », ce qui pour eux, représente un danger pour la démocratie, le travail de terrain et la mobilisation. Ils insistent sur le manque de bilan du syndicalisme rassemblé même si le travail revendicatif avec des partenaires (syndicats, associations, ONG...) est pour tous un point qui peut être positif.

Pour d'autres, le document d'orientation n'est bien sûr pas d'une orientation politique très marquée. Mais après les « turpitudes » qu'a vécu notre organisation suite au 50<sup>e</sup> Congrès, il correspond à une synthèse non conflictuelle pour que tous travaillent ensemble sur des objectifs revendicatifs communs.

Ce document ouvre plus de pistes qu'il n'apporte de réponses fermes en terme d'orientation syndicale, il s'agit donc pour les syndicats d'investir pleinement ces pistes ouvertes pour peser sur

l'orientation.

Un camarade propose de retravailler le préambule qui est un « résumé » de la quasi-totalité du projet de document d'orientation pour faciliter les débats dans les syndicats. Un délégué au 51<sup>e</sup> Congrès fait part des difficultés rencontrées à réunir les collectifs syndicaux autour des documents préparatoires au 51<sup>e</sup> Congrès.

Il considère que pour faire participer un maximum de camarades à la réflexion et à d'éventuels amendements, il faut partir de la réponse syndicale actuelle aux attaques du patronat et du gouvernement, de la réalité dans les entreprises et dans la vie de chacun. Enfin, le sujet de la future mobilisation en mars est abordé en termes d'organisation. Les camarades préfèrent une mobilisation en région par rapport à Paris.

Pour conclure il est rappelé que le congrès de la CGT est le congrès des syndicats et chacun à la possibilité de travailler à proposer des amendements et/ou des contributions.

Les camarades délégués doivent aussi échanger et débattre avec les syndicats dont ils portent les mandats. •

## **En bref...**

### **SOLIDARITÉ AVEC SMURFIT KAPPA EN POLOGNE, MESSAGE D'UNI GRAPHIQUE EUROPE**

La direction de Smurfit Kappa Pologne a unilatéralement mis fin aux négociations salariales pour une augmentation de salaire qui devrait commencer en avril. Les superviseurs ont été formés par une entreprise d'avocats et voici les nouvelles règles qui ont été annoncées pour les 5 entreprises en Pologne :

- la littérature syndicale est interdite ;
- parler, sauf lors des pauses officielles, est interdit et les superviseurs ont été invités à émettre des avertissements en cas de non-respect de la règle ;
- les représentants syndicaux ne sont pas autorisés à rendre compte à leurs membres ;
- les réunions syndicales, après les heures de travail, dans les locaux de l'entreprise sont interdites (pour des raisons de santé et de sécurité) ;
- les superviseurs ont été invités à suivre de près les dirigeants syndicaux connus.

La Filpac a relayé ce message à tous les syndicats du groupe Smurfit en France et plusieurs membres du Comité Européen ont vivement réagi à ce déni de démocratie et de droit des salariés.

Aujourd'hui toutes les Fédération européenne et d'Amérique Latine ont interpellé la DG de Smurfit en Europe (Lituanie, Hongrie, Allemagne, Hollande, Suisse, Belgique, Venezuela, Danemark, Grande Bretagne ...). Les interpellations sont en lien sur le site fédéral et celui d'UNI Europe.

**La solidarité est inscrite dans les « gênes » de la Filpac. Continuons à la faire progresser !**

### **DERNIÈRE MINUTE**

**Toutes les cartonneries de Smurfit sont en grève le 24 février pour les salaires.**

# LA FORMATION : un outil indispensable

Comment parler de la CGT ou de syndicalisation si la connaissance de nos syndiqués se « limite » au syndicat ? Comment « négocier » avec les employeurs les conséquences des lois et décrets qui impactent tous les salariés de l'entreprise ? Comment être légitime auprès des salariés si seul l'employeur semble connaître leurs droits ?

Pour mener à bien notre activité et faire vivre la démocratie dans nos syndicats alors que trop peu de nouveaux syndiqués bénéficient de formation syndicale plusieurs réflexions sont en cours :

- thèmes abordés lors des formations ;
- durée et lieu des formations ;
- élargissement de la formation à l'ensemble des adhérents.

Le Comité Exécutif National se fixe comme objectif d'aider les directions de syndicat à impulser une vie syndicale régulière, démocratique et revendicative. Le patronat a bien compris qu'un syndiqué formé est un salarié difficile à manipuler. Les tenants du capital n'ont cessé de tenter d'orienter les élus vers

## Le patronat a bien compris qu'un syndiqué formé est un salarié difficile à manipuler.

des formations CE ou CHSCT proposées et dispensées par des organismes proches d'eux. La réforme du paritarisme, et plus précisément son financement (loi n°2014-288 du 05 mars 2014 et le décret n°2015-1887 du 30 décembre 2015 relatif au congé de formation économique, sociale et syndicale) au lieu de faciliter l'accès à la formation rend le remboursement des salaires plus complexes et soumet les stagiaires et les formateurs à des règles et une rigueur administrative accrue qui peuvent en décourager certains.

**« Art.R.3142-5-1-1. Par dérogation aux dispositions des articles R.3252-2 à R.3252-5, lorsque l'organisation syndicale n'a pas remboursé l'employeur de tout ou partie des sommes dues dans le délai fixé par la convention prévue à l'article L. 3142-8, l'employeur peut procéder**

**à une retenue sur le salaire du salarié ayant bénéficié du congé, sauf stipulation contraire de cette convention, dans les limites suivantes...**

**II.- L'employeur informe le salarié de la retenue au moins trente jours avant d'y procéder ou de procéder à la retenue. »**

Aujourd'hui, pour qu'une formation soit éligible à la demande de subrogation il faut :

- que la formation dispensée soit inscrite au plan de formation annuel confédéral (un numéro de formation est attribué) ;
- un émargement rempli et signé par les stagiaires ;
- le stagiaire doit fournir à l'organisme formateur une copie du bulletin de salaire, la note de débours établie par l'employeur (facturation des salaires versés).

La FILPAC CGT a décidé lors de son 8<sup>e</sup> Congrès de faciliter l'accès à la formation aux syndiqués afin qu'ils soient mieux préparés pour négocier et élaborer les revendications de tous. La formation est l'outil indispensable de tous les adhérents ! •

## Les Uber viennent de conquérir le droit de se syndiquer aux USA

Les chauffeurs Uber de Seattle viennent de remporter une victoire historique : celle de se syndiquer et de négocier collectivement et donc d'obtenir leur statut de salarié. Une brèche dans un nouveau système d'exploitation paré des vertus de la modernité et de l'autonomie.

En décembre dernier, la mairie de Seattle a reconnu le droit aux chauffeurs d'Uber de négocier collectivement face leur employeur. Et donc de se syndiquer. Depuis 2009, on compte en Californie, 160 000 chauffeurs ayant contracté à un moment donné avec cette société qui est valorisée aujourd'hui à 50 milliards de dollars. Daniel Negash Ajema est l'un d'entre eux. Il a commencé ses activités de chauffeur alors qu'il était étudiant et attiré par la flexibilité de l'emploi et la facilité



Des chauffeurs qui ne faisaient pas assez de courses étaient brutalement radiés de l'application.

de l'exercer. Il utilisait son véhicule personnel. Mais rapidement il remarqua des comportements étranges de son « employeur ».

Des chauffeurs qui ne faisaient pas assez de courses étaient brutalement radiés de l'application. Ces taux de courses minimales à effectuer étant fixés, par mails, unilatéralement et individuellement par la société qui soustrait 20% de chaque course à son profit. Un prélèvement exorbitant, car, après déduction de tous les frais, on estime que les chauffeurs gagnent en moyenne 3 \$ de l'heure (le salaire horaire minimum revendiqué par Bernie Sanders est 15 \$). La rencontre de Daniel avec un jeune Uber d'origine somalienne qui venait de perdre son droit à l'usage de l'application en raison de son nombre de courses insuffisant le décida à regrouper quelques chauffeurs pour changer cette situation. Ce jeune chauffeur somalien qui s'était endetté pour acquérir une voiture se retrouvait dans une situation désespérée. « Nous étions 15 à la première réunion » se souvient-il. •